LE P-DG DE SONELGAZ :

«Nous allons travailler avec Desertec»

Le groupe Sonelgaz va travailler avec l'initiative industrielle Desertec (DII) sur des projets communs dans le domaine des énergies renouvelables.

Chérif Bennaceur- Alger (Le Soir) - Hier, sur les ondes de la Chaîne III de la radio nationale, dont il était l'invité de la rédaction, le P-dg de Sonelgaz a constaté que l'initiative industrielle Desertec (DII) «nous intéresse». Et cela dans la mesure où DII s'inscrit, selon Noureddine Boutarfa, dans le cadre de la démarche algérienne de promotion du renouvelable sur une base locale et industrialisée. Et d'autant que l'Algérie s'est déjà lancée dans un programme de production à l'horizon 2030 de 22 000 mégawatts d'électricité d'origine renouvelable dont 10 000 MW sont destinés à l'exportation et «ouverts à tous les partenariats». Toutefois, Noureddine Boutarfa a assuré que «nous ne sommes pas entrés» dans Desertec mais «nous allons travailler avec Desertec sur des projets communs».

Ainsi, le protocole de coopération stratégique, signé vendredi dernier à Bruxelles entre Sonelgaz et DII engage les deux parties dans l'élaboration d'études communes pour déterminer les technologies meilleures pour le développement des énergies renouvelables et permettre d'identifier les obstacles physiques et juridiques au transfert de l'électricité du sud vers le nord de la Méditerranée. Il s'agit de «voir s'il n'y a pas une spécificité algérienne, et il y en a, qui permettrait d'aboutir aux mêmes besoins qu'a l'Europe en matière d'énergie», a dit Noureddine Boutarfa.

Comme il s'agira d'«essayer de trouver les bonnes formules» et travailler notamment sur «le swap de l'énergie entre le gaz et le solaire», relève l'invité de la Chaîne III.

Et d'autant que les difficultés d'exportation, en termes de pays de transit et de réalisation des interconnexions avec l'Italie et l'Espagne, restent encore en suspens, même si l'association des transporteurs d'électricité de la Méditerranée Metso a pu être boostée, le P-dg de Sonelgaz a estimé nécessaire de «repenser le réseau de transport» pour l'adapter au renouvelable.

Mais aussi que «l'Europe doit s'ouvrir» pour garantir son approvisionnement énergétique durable. Dans cet ordre d'idées, Noureddine Boutarfa indique que Sonelgaz a soumissionné dans le cadre d'un consortium pour un «travail qui doit être remis à la Commission européenne» qui cherche à «voir clair» parmi les programmes de développement du renouvelable lancés dans chacun des pays méditerranéens ou à titre régional.

C. B.

Photo : Samir Sid

Noureddine Bouterfa, P-dg de Sonelgaz.

BOUTARFA RÉFUTE LES DÉLESTAGES :

«Je n'ai pas connaissance d'incidents majeurs»

Le P-dg de Sonelgaz réfute tous délestages, toutes coupures fréquentes et intempestives d'électricité. Sur les ondes radiophoniques, Noureddine Boutarfa affirme qu'il n'avait «pas connaissance d'incidents majeurs», même s'il relève que la «distribution mène un programme d'entretien» localisé et durant la journée.

Concernant la distribution publique de gaz, le P-dg de Sonelgaz a assuré que ce programme qui bénéficie de 60 milliards de dinars alloués par l'Etat «marche très bien». Cela même si une centaine de localités, sur les 700 programmées dans le cadre du précédent programme quinquennal, restent à alimenter. Et dans la mesure où les oppositions de passage entraînent entre un à deux ans de retard dans la réalisation du programme.

C. B.

VOTE DE LA LOI ORGANIQUE RELATIVE À L'INFORMATION

La presse n'a pas eu sa liberté

La boucle est bouclée. Le pouvoir, grâce à la majorité parlementaire constituée, désormais, par le seul binôme FLN-RND, est parvenu, sans coup férir, à valider la série de textes de loi intégrant les réformes politiques promises en avril dernier. Hasard du calendrier ou programmation délibérée, c'est le projet de loi organique relative à l'information, voté hier sans surprise, qui a clos la série.

Sofiane Aït Iflis - Alger (Le Soir) - Les journalistes ont eu beau tenter, dans un ultime rassemblement devant l'hémicycle, d'alerter sur les contraintes que cette loi imposera à l'exercice de la profession. En vain. Les députés du FLN et du RND, qui, depuis l'amorce de ce cycle de validation de ces textes de loi, ont fait cause commune, ont choisi de ne pas les entendre.

Disposant à eux deux d'une majorité parlementaire confortable, le FLN et le RND ont veillé à ce que les copies élaborées par l'exécutif ne subissent pas des retouches qui altéreraient leurs substances.

Et ce n'est pas un MSP devenu subitement frondeur, encore moins Ennahda s'efforçant à une certaine orthodoxie dans l'exercice parlementaire, qui allait obturer cette marche inexorable vers l'étouffement des libertés. Il en est de même de l'effort d'abstention tendant à devenir coutumier dans lequel se plaît le PT.

Le projet de loi organique relative à l'information a été voté à la grande satisfaction du ministre de la Communication, Nacer Mehal, qui a eu raison de prédire, il y a une semaine, que la substance du texte ne sera pas altérée par les amendements proposés et retenus par la commission culture, communication et tourisme de l'APN. Cette dernière n'en a pas, en effet, retenu quelques sensibles et déterminants amendements. Elle s'est limitée, lorsqu'il lui est arrivé d'être de bonne volonté, à accepter des triturations de forme. Une désillusion de plus pour la presse qui, par moments, s'est laissée aller à croire qu'avec les réformes promises au printemps dernier par le chef de l'Etat, elle allait jouir de plus de libertés.

Le projet de loi, voté hier, plutôt que de consacrer les ouvertures attendues en matière de liberté de la presse, ne véhicule, en vérité, que quelques actualisations de concepts, tout en appliquant un vernissage nouveau au billot gardé, lui, dressé. La supercherie première a été dans la dépénalisation-qui n'en est pas vraiment une promue à outrance, laquelle a eu pour, entre autres, conséquences, d'éroder la mobilisation qui aurait prétendu à faire barrage à ce qui a suivi comme loi liberticide. Le projet de loi organique relative à l'information, qui chemine droit vers le statut de loi, étant donné sa validation hier par l'APN, prévoit, il est vrai, de transférer des prérogatives jusque-là l'apanage de l'administration et des pouvoirs publics vers des instances paritaires, comme pour la délivrance des agréments et la carte de presse. Mais en même temps, ces instances, entre autres l'autorité de régulation, disposent de la compétence d'exercer un contrôle sur les activités et la vie interne des journaux.

Le législateur a beau préciser que les informations récoltées ne peuvent faire l'objet d'un autre usage. Mais qui sait ? Par ailleurs, le texte reconduit quasiment tous les concepts flous et imprécis qui sont soustraits à l'investigation journalistique. Il y adjoint même l'atteinte à l'histoire nationale. Il propose aussi de codifier les règles éthiques et déontologiques qui, universellement, relèvent de l'autorégulation.

S'agissant de l'ouverture de l'audiovisuel, le texte de loi établit juste l'énoncé du principe.

Le ministre de la Communication, abordé par la presse au sortir de la plénière d'hier, a fait savoir que les lois relatives à l'audiovisuel, au sondage et à la publicité seront élaborées ultérieurement. Il a annoncé, en revanche, que le statut spécifique du journaliste promulgué par décret en 2008 va être repris dès la semaine prochaine pour son enrichissement.

S. A. I.

DÉLOCALISATION DES ABATTOIRS D'ALGER

En stand-by, les commerçants expriment leur inquiétude

Selon les commerçants activant au niveau des abattoirs d'Alger, le ministère de l'Agriculture s'est engagé à ce qu'ils ne soient pas transférés dans les infrastructures de Rouiba et d'El-Harrach. Ils bénéficient, ainsi, d'une période de répit, après l'avis d'expulsion prononcé par la wilaya d'Alger qui devait prendre effet juste après l'Aïd El Adha.

F.-Zohra B. - Alger (Le Soir) - La nouvelle du gel de leur transfert a soulagé les commerçants activant au niveau des abattoirs qui s'étaient mobilisés pour protester contre la décision de la wilaya d'Alger. Ils avaient précisé que les infrastructures de Rouiba et d'El-Harrach sont loin de répondre aux normes et ne pourront pas contenir l'importante activité exercée par 60 commerçants et plus de 1 000 employés.

Les commerçants affiliés à l'UGCAA se sont dits inquiets de cette situation et expliquent que les problèmes de surcharge et de manque d'hygiène qui caractérisent les abattoirs de Rouiba et d'El-Harrach risquent de s'aggraver en cas d'installation d'un nombre important de commerçants. Ils rappelleront, de ce fait, que l'abattoir de Ruisseau fait aussi office de marché de gros pour les viandes et les abats et permet de réguler les prix à travers une mercuriale. «Ceci alors que les deux abattoirs de Rouiba et d'El Harrach n'ont pas la fonction et les caractéristiques des marchés de gros», expliquent-ils.

Les professionnels attendent, toutefois, que se concrétise la promesse des autorités concernant la réalisation d'un abattoir national et répondant aux normes. Ce dernier, qui devait être réalisé à Baba Ali et contenir une importante activité commerçiale depuis cinq années est toujours au stade de projet, au grand dam des professionnels confinés, selon eux, dans un espace étroit et loin de répondre aux conditions d'exercice de leur activité. Ils noteront, par ailleurs, qu'un déficit en abattoir est ressenti sur le territoire national. Ceci en raison des retards accusés dans la réalisation des projets, expliquent les responsables de l'UGCAA qui notent, par ailleurs, que les infrastructures déjà existantes ne répondent pas aux normes.

Selon eux et dans le plan quinquennal 2009-2014, trois grands projets de marchés de gros et d'abattoirs ont été inscrits. Ces derniers devraient être réalisés à Oum El-Bouaghi, Hassi-Bahbah et El-Bayadh. Ces projets ont été, selon M. Boulenouar, porte-parole de l'UGCAA, annoncés par le ministère de l'Agriculture mais n'ont pas encore été réalisés.

Les commerçants exigent, donc, avant de quitter les abattoirs d'Alger de bénéficier d'infrastructures adéquates. S'estimant pour l'instant en situation de stand-by.

Concernant les abattoirs de Ruisseau, les professionnels attirent, encore une fois, l'attention des autorités sur le fait qu'ils ne répondent plus aux normes internationales depuis déjà plusieurs décennies. Ils évoquent l'exiguïté des lieux et l'absence d'hygiène, mais surtout les méthodes archaïques d'abattage. Il faut des chambres froides à proximité de la salle d'abattage, ce qui n'existe pas, et les carcasses doivent attendre actuellement plus de huit heures avant d'être entreposées dans les chambres froides après avoir été contrôlées par les vétérinaires. Ils dénoncent, ainsi, l'absence d'une «chaîne de marche en avant» qui permet aux bêtes abattues d'être nettoyées en avançant et les abats retirés dans des conditions d'hygiène qui répondent aux normes. Ils préciseront que les animaux ne doivent pas être nettoyés à proximité de l'endroit où a eu lieu l'abattage. Devant cette situation, les professionnels exigent que le projet du nouvel abattoir de Baba Ali soit activé et qu'il fasse aussi office de marché de gros régulé.

F.-Z. B.